



Numéro 81 – 8 octobre 2018

## CHSCT SEANCE du 8 octobre 2018

### Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, Mme JBIRANE, Mme ANGLADE

### Représentants des personnels :

**CGT – Finances Publiques :** M. HINDERSCHID (T), M. TEUILLIERAS (T), M. VEYLET (S)

**CGT-FO :** M. ANTHONY (T)

**SOLIDAIRE :** M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (S)

M. THIEBAUT, ISST

Mme DUFAU, assistante sociale

M. MORICEAU ouvre la séance après s'être assuré que le quorum est atteint.

### **I – Approbation du procès verbal de la réunion du 26 juin 2018 (pour avis) :**

Sans observation le PV de la réunion du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

### **II – Comptes rendus de visite de l'ISST (3 place des carmes, Riom-es-Montagnes, Saignes), (pour information) :**

M. THIEBAUT fait lecture de son rapport de visite du 2 mai 2018 des services du CDIF et du SPFE (3 place des carmes) :

- des dalles de faux-plafond sont absentes dans les toilettes ;  
selon l'administration les dalles ont été remplacées, M. TEUILLIERAS (CGT) indique que, après vérification par les représentants du personnel CGT, il en manque toujours une dans les toilettes hommes.
- la dernière vérification électrique date du 26 juillet 2017 et fait état de 21 observations dont 12 n'ont pas donné lieu à intervention ;  
l'administration indique qu'une nouvelle vérification a été effectuée le 20/07/2018.
- présence de blocs électrique de type triplète à proscrire ;  
l'administration précise que les agents de service les ont remplacées par des multiprises
- présence d'un ancien câble au-dessus d'une armoire métallique ;  
l'administration signale que les agents de service l'ont supprimé, M. TEUILLIERAS (CGT) rétorque que le câble est toujours présent
- absence de signalétique sur une armoire électrique ;  
les agents de service ont depuis apposé une signalétique
- absence de rapport de vérification des moyens de lutte et d'évacuation incendie (BAES, extincteurs, désenfumage, alarme...) ;  
une vérification a été réalisé le 19/09/2018

- un extincteur positionné directement au sol au CDIF ;  
intervention des agents de service pour le fixé au mur
- locaux d'archives hétérogène avec du stockage sur la travée du haut qui doit rester libre ;
- dernier rapport de repérage amiante (pour le garage) datant du 20 décembre 1999 (présence de matériaux amiantés dans les allèges des coffrets de climatisation) et absence de signalétique pour les zones présentant des matériaux amiantés ;
- absence de rapport de visite de l'ascenseur ;
- absence de rapport de vérification des portes coulissantes ;  
pour ces trois derniers points l'administration, précise que le bâtiment est en copropriété et que le syndic ne lui a pas transmis la copie de ces rapports
- un escabeau ancien et des marchepieds (type pied d'éléphant) sont à retirer ;  
les agents de service ont remplacé l'escabeau et retiré les marchepieds
- un miroir cassé dans les sanitaires du SPFE ;  
une fiche de proposition pour le remplacement de ce miroir sera présentée au CHSCT
- l'ensemble des personnels a fait part d'un problème de nettoyage des vitres ;  
la direction prendra contact avec la CABA pour faire un nettoyage des vitres de l'ensemble du bâtiment, M. HINDERSCHID (CGT) indique, qu'à sa connaissance, des tests avaient été réalisés sur les vitrages de la direction qui présentent les mêmes problèmes de salissure, il serait bon de renouveler ceux-ci pour ces locaux afin de ne pas engager une dépense inutile. L'administration en convient et fera donc des essais avant d'aller plus loin
- l'entretien des fontaines à eau semble ne pas avoir été réalisé ;  
un contrat de maintenance existe avec la société SEDAB qui doit procéder au remplacement des filtres
- certains écrans informatiques sont surélevés avec des dispositifs non conformes ;  
une fiche de proposition pour l'achat de rehausseurs sera présentée au CHSCT
- diversité importante des dispositifs d'éclairage au SPFE ;  
le remplacement de ces dispositifs a été réalisé depuis dans le cadre du plan pluriannuel LED, M. HINDERSCHID (CGT) indique, que lors de leur visite du service, certains agents se sont plaint d'une luminosité trop importante, il préconise que le médecin de prévention fasse des mesures d'éclairement afin de voir si les normes sont respectées, la direction y consent
- il est observé un encombrement des espaces d'accès aux sanitaires réservés aux personnes à mobilité réduite ;  
les agents de service sont intervenus.

M. THIEBAUT fait lecture de son rapport de visite du 16 mai 2018 de la Trésorerie de Saignes :

- risque de heurts au niveau des passages entre caves au sous-sol ;  
l'administration précise qu'une signalétique a été installée depuis
- présence de blocs électrique de type triplète à proscrire ;  
l'administration précise que les branchements ont été revus par le chef de poste
- il est à noter de nombreux luminaires qui ne sont pas dotés de grille de défilement ou décrochés en partie ;  
M. HINDERSCHID (CGT) indique que ces dérèglements devraient se résoudre lors du remplacement des luminaires par des LED, la direction précise que le plan pluriannuel de remplacement des éclairages prévoit d'agir, en premier, sur les locaux domaniaux. La Trésorerie de Saignes étant du locatif, une intervention n'est pas prévue dans l'immédiat
- Deux blocs BAES et un extincteur sont à remplacer ;  
une intervention de la société ALYL est programmée

- le système de chauffage présente plusieurs anomalies donc certaines pouvant mettre en danger, les personnels ;
  - la chaudière a été remplacée par la Mairie
- le conduit d'évacuation des fumées est fissuré d'où odeurs de fioul et de combustion
  - la direction espère que ce désordre a été résolu lors du changement de chaudière, M. HINDERSCHID (CGT) demande que ce soit vérifié
- zone d'archivage fortement encombrée ;
  - une intervention des agents de service est programmée
- prévoir le remplacement de la serrure de la porte d'entrée par un bouton moleté afin de faciliter l'ouverture en cas d'urgence
- absence de signalisation et de rampe pour une marche isolée dans le service et dans les escaliers menant au garage et au sous-sol ;
  - une signalétique a été installée par les agents de service, des barres d'appui ont été achetées, elles doivent être prochainement installées
- absence de signalétique amiante dans les endroits identifiés par le rapport du 23/01/2017 (dalles de sol, bardage de façade, ardoise de couverture extérieures)

M. THIEBAUT fait lecture de son rapport de visite du 16 mai 2018 de la Trésorerie de Riom-es-Montagnes :

- fuite importante au niveau du ballon d'eau chaude ;
  - remplacement effectué par la Mairie
- présence de blocs électrique de type triplète à proscrire ;
  - l'administration précise que les branchements ont été revus par le chef de poste
- branchement électrique non conforme dans le local de convivialité ;
  - le branchement ont été revus par le chef de poste
- présence d'une trappe électrique positionnée au sol sous le fauteuil de l'agent d'accueil ;
  - installation d'une plaque de protection par les agents de service
- absence de BAES dans la partie principale du service ;
  - intervention de la société ALYL programmée
- encombrement par divers matériels sous l'escalier du sous-sol ;
  - intervention des agents de services
- prévoir le remplacement de la serrure de la porte d'entrée par un bouton moleté afin de faciliter l'ouverture en cas d'urgence
- absence du dossier technique amiante (DTA) ;
  - M. HINDERSCHID (CGT) s'interroge quant au recensement fourni lors d'un précédent CHSCT qui indiquait que l'ensemble des bâtiments détenait ce document hormis la Trésorerie de Chaudes-Aigues, Mme JBIRANE précise que la direction détient bien ces documents et qu'une réflexion est en cours pour trouver le bon mode de fonctionnement afin qu'un accès à tous les registres (amiante, électricité, sécurité...) puisse se faire facilement tant à la direction que dans les postes
- présence d'un marchepied type « pied d'éléphant » et un escabeau non conforme ;
  - enlèvement des matériels non conforme et achat d'un escabeau par le CHSCT

### **III – Exercice d'évacuation du 03/08/2018 – Direction, (pour information) :**

Mme ANGLADE fait le compte rendu de l'exercice d'évacuation de la direction exécuté le 08 août 2018.

Cette évacuation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, moins de quatre minutes, il est à noter que certaines portes de bureau sont restés ouvertes et que les serres-files d'un étage n'ont pas vérifié que les toilettes étaient vides.

#### **IV – Mise en place d'un infocentre DUERPAP, (pour information) :**

Mme JBIRANE nous présente l'infocentre DUERPAP qui est accessible pour tous les acteurs CHSCT, il permet d'interroger les données issues de l'application DUERP/PAP depuis 2013 et d'accéder à des restitutions prédéfinies construites à partir des tableaux de bord de l'application DUERP/PAP et des analyses effectuées dans le bilan ministériel sur l'évaluation et la prévention des risques professionnels. Il est alimenté quotidiennement, un retour d'expérience sera organisé afin de faire évoluer l'outil si nécessaire.

#### **V – Présentation du guide « pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets », (pour information) :**

M. JOUVE nous présente le guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets.

Celui-ci fait évoluer la notion de projet important. Initialement deux conditions étaient nécessaires pour qualifier un projet d'important, un nombre significatif d'agent et un changement déterminant des conditions de travail des agents. Aujourd'hui seule compte la notion de modification déterminante des conditions de travail.

Ce guide donne les éléments méthodologiques afin de définir les impacts d'un projet sur les conditions de travail. Il s'agira de prendre en compte tant l'environnement et le cadre de vie (restauration, trajet travail-domicile, parking, transport en commun...) que l'organisation (liaisons fonctionnelles entre les services, durées, horaires...) que l'immobilier et les équipements. L'avis du CHSCT devra être systématiquement demandé, le plus en amont possible, pour éclairer utilement le CTL et les agents impactés devront être consultés pour prendre en compte leurs besoins spécifiques.

M. HINDERSCHID (CGT) se félicite de ces modifications qui mettent au cœur de tout projet les agents et non plus les aspects budgétaires.

#### **VI – Examen des Registres Santé et Sécurité, (pour information) :**

Mme ANGLADE présente les annotations portées sur le registre du CHSCT :

- Direction CEPL : la serrure de la porte des WC femme 2<sup>e</sup> étage ne fonctionne pas (intervention des agents de service),
- Direction CEPL : demande d'un tapis de souris ergonomique (fiche de proposition CHSCT),
- Direction CEPL : demande d'une souris sans fil (demande satisfaite),
- CDIF : demande d'un rehausseur d'écran (demande satisfaite),
- SIP-SIE Mauriac : demande d'un rehausseur d'écran (demande satisfaite),
- SIP Aurillac : demande de réorganisation complète de l'accueil physique du CFP (file d'attente, confidentialité, banque d'accueil inadaptée, éclairage de la caisse trop fort, bureau d'accueil non sécurisé, emplacement du PC en libre service inadapté et non valorisé.

M. MORICEAU propose qu'avant toute modification il soit fait appel à des experts pour procéder à des audits tant dans le domaine de la sécurité que de l'ergonomie.

M. HINDERSCHID (CGT) pense que l'organisation de l'accueil et des services doit reposer essentiellement sur l'étude de la circulation des usagers (DDFiP et éducation nationale) à l'intérieur du bâtiment. Il regrette que la prise de conscience de ces difficultés ne se fasse qu'aujourd'hui alors que les représentants CGT avaient pointé ces problèmes en amont des travaux de rénovation.

M. MORICEAU en convient mais précise que le projet de rénovation du bâtiment Q était déjà validé à son arrivée dans le département. Il a bien conscience que pour résoudre toutes ces difficultés les solutions qui seront mises en œuvre « *ne feront pas que des heureux* ».

M. JOUVE souligne que le budget départemental ne pourra pas couvrir les coûts liés à cette réinstallation, qu'il faudra donc faire appel à des financements autres, il ne faut donc pas s'attendre à une solution immédiate.

## **VII – Budget 2018 : fiches de propositions, (pour avis) :**

Mme JBIRANE soumet à l'avis du CHSCT les fiches de proposition suivantes :

- remplacement des luminaires par des LED à la trésorerie d'Aurillac Banlieue, 2 928,24 € ;
- achat d'un fauteuil ergonomique pour le SPFE, 344,64 € ;
- remplacement d'un matériel de sécurité (BAES TP Aurillac, extincteur CFP de St-Flour), 514,68 € ;
- constitution d'un stock de 10 tapis de souris ergonomiques, 104,10 € ;
- achat de deux souris verticales (une pour la BCR et l'autre pour constitution d'un stock), 29,52 € ;
- constitution d'un stock de 10 rehausseurs d'écran, 298,80 € ;
- achat d'un miroir pour les toilettes du SPFE, 16,70 € ;
- achat de gaines mange-câbles, 21,90 € ;
- achat de 6 lampes de bureau LED, 119,40 € ;

Toutes ses propositions ont été retenues.

La dotation 2018 de 32 430 € du CHSCT sera donc consommée en totalité.

## **VIII – Questions diverses :**

M. HINDERSCHID (CGT) demande si l'inventaire des sièges usagés promis par M. JOUVE lors d'un précédent CHSCT en vue de leurs remplacements a été réalisé.

M. JOUVE répond qu'il a été réalisé, des priorités ont été définies et le remplacement a déjà commencé.

M. HINDERSCHID (CGT) signale la présence de câbles gênants dans un bureau du PCE.

Mme JBIRANE indique que l'achat des gaines mange-câbles devrait permettre de solutionner le problème.

M. HINDERSCHID (CGT), ayant constaté que les agents de service avaient repeint quelques portes de la trésorerie principale d'Aurillac, demande si un projet de rénovation de ce poste est enfin en cours comme le réclame les élus CGT depuis de nombreux mois.

M. JOUVE répond que ces travaux de peinture ont été initiés suite à la demande du chef de poste. Il n'est pas prévu de rénovation puisqu'il n'y a pas de demande de la part de ce dernier. Il est hors de question de prendre en considération cette demande formulée par « *2, 3 agents et une organisation syndicale* ».

M. HINDERSCHID (CGT) ironise sur la mise en place de la plate-forme de soutien psychologique avec un accès tant pour les agents que pour les personnels d'encadrement. C'est bien la preuve que toutes les réformes et restructurations, dont l'unique moteur est les suppressions d'emplois, sont sources de mal-être pour nos collègues. Il est regrettable que l'administration se contente de soigner les effets plutôt que de supprimer les causes.

M. MORICEAU pense quant à lui que la mise en place de cette plate-forme est une bonne chose pour nos collègues qui subissent quotidiennement les effets d'une société particulièrement anxiogène.

M. VEYLET (CGT) demande quand seront installés les défibrillateurs au bâtiment Q et au CFP de Mauriac.

Mme JBIRANE répond qu'ils ont été reçus en direction et que leur déploiement est imminent.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 17h40.